



Procès-verbal de l'assemblée du conseil intercommunal
le jeudi 26 mars 2015 à 19h30
à l'église de Gollion

1. Propos de bienvenue

M. Marcel Monod ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégués du Conseil intercommunal. Trois nouveautés ce soir pour le Président : une séance dans un temple, c'est du jamais vu pour l'ASICoPe, une séance dans la commune de Gollion (il s'avère que non, il y en avait déjà eu une par le passé) et enfin la bénédiction du Président. Merci Seigneur.

L'ordre du jour est accepté par le conseil et sera suivi tel quel.

2. Appel

Sont présents à l'appel :

- 12 délégués municipaux, dont 2 suppléants
- 12 délégués des conseils.

Sont excusés = Daillens : M. Jean-Yves THEVOZ et Mme Rita DOLCI (s), Grancy : MM : Olivier DEVANTAY, Christian DEVANTAY (s), Gilles VAN MESDAG et Mme Nicole DEVANTAY (s), Penthalaz : Mme Isabelle HAUTIER CHARROTON, Penthaz : MM. Philippe BESSON, Pierre-Henri DUMONT, Jean-François POLLIEN (s), Senarclens : M. Thierry BERNEY.

M. Monod relève également la présence des directeurs des établissements scolaires et les en remercie.

3. Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2014 (annexé)

Ce document, joint à la convocation pour cette assemblée, a été envoyé à chaque membre. Personne ne désire sa lecture. Il est donc soumis aux délégués. Aucune remarque ou autre modification n'est demandée. Le procès-verbal est accepté sans modification.

4. Assermentations éventuelles

Le président procède à l'assermentation de :

- **M. Didier Chapuis**, délégué suppléant de Penthalaz et **M. Eric Vion**, délégué municipal de La Chaux.

5. Communications du bureau et courrier

Le Président a reçu une lettre de la commune de Vullierens, dont il donne lecture à l'assemblée. Il s'agit de l'annonce par la municipalité de sa démission du groupement scolaire de l'ASICoPe dès 2016. Elle énonce les diverses raisons qui ont motivé son choix, ainsi que les liens qui l'unissent déjà à la région Morges (Arcam, Paroisse, etc). Concrètement, elle reste membre pour l'instant et participera aux séances. Donc, d'ici l'année prochaine et la fin de la législature en cours, aucun changement.

Suite à une discussion avec le directeur des écoles de Morges M. Schlaeppli, M. Monod a appris qu'ils devront fermer 4 classes et manquent d'élèves pour la rentrée. Pour les primaires, Vullierens pourrait ainsi dans le futur profiter des installations des communes de Colombier et Romanel. Il précise aussi que, par rapport aux règlements de l'ASICoPe, tout ce qui est mentionné dans la lettre est correct et a été fait dans les règles, tant au niveau des délais que du contenu.

La parole est au syndic de Vullierens M. Bertrand Duperrex. Il confirme que tous les arguments sont relevés dans ce courrier. La lettre ayant été transmise au CODIR, il ne voit rien de plus à ajouter. Il reste néanmoins à disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

6. Communications du Comité de Direction

Mme Ingrid Rossel : Etude du projet des Chavannes

L'étude du projet du complexe des Chavannes n'est pas encore tout à fait terminée. A l'heure actuelle, le CODIR étudie les aménagements extérieurs, ainsi que différentes options techniques.

Le CODIR a pris la décision d'essayer de sortir la piscine du projet scolaire, et de voir dans quelle mesure les communes entreraient en matière pour en faire une association indépendante des écoles. Actuellement, il approche les autorités communales, pour leur éventuel intérêt d'une entrée en matière pour une telle solution. L'association de la piscine pourrait comprendre toutes les communes ASIcOpe, Asisevv, et également des communes limitrophes telles que Sullens, Bournens, Bousens, Aclens, Bettens, par exemple.

Le CODIR prévoit de faire une PPE du complexe des Chavannes pour les différents acteurs de ce projet, qui sont :

- La commune de Cossonay pour la partie garderie UAPE et ludothèque
- La fondation Vernand pour des classes
- La partie scolaire pour le futur établissement scolaire primaire du haut
- L'éventuelle association piscine.

Cette partie de l'étude est assez longue à mettre en place, mais au final la répartition des charges pourra être clairement calculée.

Le CODIR travaille avec M. Alain Pirat, économiste, pour le calcul des aspects financiers concernant la piscine et ses coûts d'exploitation. Ces données permettront aux communes d'adhérer, ou non, à l'association piscine, en se basant sur des chiffres les plus probants possibles.

Permis de construire : La commune de Cossonay a reçu une réponse négative le 23 décembre 2014 de la Camac, qui n'autorise pas la délivrance du permis. Etonnamment, cette décision n'est pas explicitée. Un téléphone de l'administration communale de Cossonay a permis d'obtenir une information orale, qui précisait que le blocage émanait de la DGEO, pour motif de réorganisation scolaire.

Le CODIR a pris un avocat commun avec la commune de Cossonay pour faire recours contre cette décision, dans les formes juridiques requises. D'une part parce qu'elle n'est pas motivée, d'autre part l'Etat traite ce rapport en opportunité et non pas en légalité. De surcroît, la piscine, l'UAPE, la garderie, les classes pour la fondation Vernand n'ont aucun lien avec une réorganisation scolaire.

En définitive, le CODIR et la commune de Cossonay ne pouvaient pas se contenter d'une explication téléphonique, évoquant une éventuelle promesse de délivrance du permis dans le futur.

Demande de crédit d'investissement : Au vu des nombreuses incertitudes, le comité directeur a décidé de ne pas vous présenter la demande de crédit d'investissement. Cette sollicitation interviendra lorsque les acteurs concernés par ce projet seront connus.

M. Yves Jauner :

Le CODIR a reçu un courrier de Mme Métraux. Il concerne le plafond d'endettement qui se monte à 20 millions pour l'ASIcOpe. Pour plus de détails un tableau a été mis à disposition du CODIR.

Divers courriers ont été échangés avec Lausanne. On facture à l'ASIcOpe des forfaits dès le 1.1.2014. Le CODIR a fait recours auprès de la DGEO pour faire appliquer notre version de ces décomptes.

Le poste prévu au budget sera dépassé pour 2015.

Les subsides Jeunesse+Sport pour les camps vont diminuer dès la rentrée 2015. Des informations détaillées seront fournies lors de l'établissement du budget 2016.

M. Jauner termine son rapport en nous souhaitant à tous de Joyeuses Pâques.

M. Frédéric Rossi : Communication de la commission construction concernant la rentrée 2015

Face au nombre d'élèves sans cesse croissant, plus de 120 nouveaux élèves au primaire à la rentrée 2015, la direction de l'établissement scolaire a fait part dernièrement au CODIR d'un manque d'environ 3 classes. En pleine période de restructuration des associations scolaires, le comité de direction de l'ASIcOpe a donc pris la décision d'établir un groupe de pavillons provisoires à côté de la salle de gym de Gollion.

Ce choix a plusieurs avantages : il y a des terrains disponibles, moins de flux d'élèves entre les villages du « haut » et du « bas » et libère donc des classes pour les élèves qui en proviennent. Quelle que soit la

variante choisie, elle anticipe déjà la configuration future de séparation entre deux groupements, en enclassant les enfants dans leurs territoires respectifs. Elle diminue également de manière importante les transports scolaires, notamment les temps de parcours. En outre, elle permet aux enfants de bénéficier d'un accueil existant pour les repas de midi, de même le matin et l'après-midi, après les cours.

Mauvaise nouvelle, car il en faut une, la location de ces trois classes supplémentaires n'a pas pu être incluse dans le budget 2015, qui est bouclé depuis de nombreux mois. Merci d'accueillir avec bienveillance ce futur dépassement imprévu du budget.

M. Jean-Jacques Mercier : transports

Suite au départ de M. Daniel Lenglet, directeur de la SAPJV, un courrier de ladite société nous informe que son conseil d'administration a donné le mandat aux MBC de reprendre la direction opérationnelle des transports scolaires avec effet au 1^{er} mars 2015.

7. Adoption des comptes 2014 (annexés)

Préavis No 1/2015 du Comité de Direction (annexé) :

Chacun a pu en prendre connaissance depuis la convocation. Sa lecture n'est pas demandée.

Il est relevé judicieusement par une déléguée que la date du préavis mentionnée à l'ordre du jour de la convocation est incorrecte. Effectivement, la date exacte est « **Préavis No 1/2015 du Comité de Direction** » et non pas « Préavis No 01/2014 ».

Rapport de la commission de gestion :

Lecture du rapport par M. Olivier Berthoud.

La commission de gestion composée de Messieurs Thierry Berney, Senarclens, Pierre-Henri Dumont, Penthaz, Patrick Oppliguer, Cossonay, Olivier Berthoud, Vufflens-la-Ville, Bertrand Duperrex, Vullierens, Gilles van Mesdag, Grancy, s'est réunie à la salle des maîtres du Collège du Chemiet à Penthalaz, le mardi 3 mars, le mercredi 18 mars et le 20 mars 2015.

La commission a reçu le Comité Directeur composé de Mme Ingrid Rossel, de M. Yves Jauner et de M. Jean-Jacques Mercier, ainsi que Mme Sophie Mizar, boursière. La commission a procédé à l'analyse des comptes accompagnée des commentaires et explications écrites du comité faisant partie intégrante du préavis No 01/2015.

En préambule, la commission tient à remercier le Comité de Direction et la boursière pour l'obligeance avec laquelle ils ont répondu à toutes ses demandes de renseignements. La commission tient à remercier Madame Mizar, la boursière, pour son excellent travail et la bonne tenue des comptes. La clarté des renseignements qui accompagnent le préavis du Comité de Direction apporte une réponse aux questions que la commission s'est posée et que l'assemblée pourrait relever.

De plus, les demandes suggérées par la commission dans le précédent rapport sont mises en place.

Coût de l'élève : Le coût de l'élève se monte à Fr. 3'819.69 pour le primaire et à Fr. 3'987.18 pour le secondaire, ce qui est légèrement en-dessous du budget. Une augmentation de 30 élèves est constatée pour 2014.

Construction : L'étude de construction des Chavannes se poursuit. Pour une meilleure répartition des coûts pour chacune des parties, une PPE s'avère une solution adaptée.

Transports : Il y a un mois de décalage dans la facturation de la SAPJV. Un dédoublement de parcours et des transports spéciaux ont créé une augmentation d'environ Fr.50'000.-.

Administration : Dans les différentes études qui n'ont pas été réalisées se trouve celle de la gouvernance. Le temps de travail de la boursière a augmenté et la convention avec l'Etat est répartie différemment en fonction des tâches effectives attribuées, cela crée une variation d'environ Fr. 20'000.- par rapport au budget.

Bâtiments : Lors d'écarts importants par rapport au budget donné par les communes, les explications devraient être plus clairement justifiées.

Suite aux cambriolages de Penthalaz, il semblerait que la commune n'était pas assurée. Qu'en est-il pour les autres communes ?

Suite au changement de chaudière au bâtiment communal de Vufflens-la-Ville, une diminution de coûts significative a été constatée. L'investissement est judicieux.

Cantine : La fréquentation de la cantine est stable et suite à l'informatisation de la gestion de paiement des repas, seuls les repas consommés sont payés.

Rapport du fiduciaire :

Le rapport de révision de la fiduciaire conclut que les comptes sont bien tenus.

Conclusions

Après avoir pris connaissance du préavis No 01/2015

- ouï le rapport du Comité de Direction

- ouï le rapport de la commission de gestion

- vu que cet objet a été régulièrement porté l'ordre du jour,

la commission de gestion propose au conseil intercommunal de l'ASICoPe d'adopter le préavis du Comité de Direction No 01/2015 concluant à l'adoption des comptes 2014.

M. Monod remercie M. Berthoud. Ce rapport restera conservé dans le procès-verbal de cette séance sous sa forme originale, malgré quelques variantes et autres compléments ajoutés par le rapporteur pendant sa lecture. Cependant, le Président souligne qu'il reste préférable que la lecture d'un rapport s'en tienne au texte original.

La discussion est ouverte sur les comptes et le préavis du CODIR. Personne ne demande la parole. Nous passons au vote à main levée. Les comptes 2014 et le préavis du CODIR No 01/2015 sont acceptés à l'unanimité. Le Président remercie tous ceux qui ont œuvré à la préparation des différents rapports qui viennent de nous être transmis.

8. Election de commissions éventuelles

Pour rappel, M. Monod lit à l'assemblée la liste nominative pour chacune des commissions.

Pas de démission reçue : tous les membres sont partants.

Comme la commission de gouvernance n'a pas fonctionné cette année, et au vu des divers changements à venir, elle va demeurer telle quelle pour l'instant.

Le Président demande qui désirerait prendre un poste dans une des commissions. M. Christen demande des précisions pour la commission de gestion. Peut-on la reconduire sans autre ? Selon le Président, elle se nomme à part et est rééligible selon les statuts. Le même problème a été soulevé lors de l'assemblée de Dizy. Pour une question de continuité des affaires, on commence par le poste de suppléant, puis on entre en fonction selon l'ordre d'arrivée dans la commission.

M. Monod demande si quelqu'un est intéressé par un poste à la commission de gestion. Aucune réponse, on règle la question pour la prochaine assemblée.

9. Renouvellement du Bureau

Le Bureau continue de fonctionner et il n'y a pas de démission au CODIR.

Nous pouvons procéder aux diverses nominations :

Président : M. Emmanuel Christen, vice-président, prend la parole. Il demande si quelqu'un se proposerait pour ce poste. Puis, si quelqu'un s'opposerait à la nomination de M. Marcel Monod. Le vote à main levée ayant été accepté par les délégués, **M. Marcel Monod** est reconduit dans ses fonctions à l'unanimité par acclamations.

Vice-Président : M. Emmanuel Christen est d'accord de continuer. M. Monod demande si quelqu'un serait candidat à ce poste. Le vote à main levée ayant également été accepté, **M. Emmanuel Christen** est confirmé dans son mandat à l'unanimité par acclamations.

Scrutateurs et suppléants : Nous allons procéder au tournoi. Suite à la démission de M. Olivier Magnénat de Dailens, il y a une place à repourvoir. C'est Mme Christine Rieder, déléguée du conseil de Dailens, qui propose sa candidature. Elle est élue à l'unanimité et remerciée par le Président et l'assemblée.

Les scrutatrices en fonction pour le conseil sont :

1- Mme Séverine DUCREST, La Chaux, et Mme Astrid DEVELEY, Senarclens, suppléante

2- Mme Christine RIEDER, Dailens, et Mme Laurence PEGUIRON, Mex, suppléante.

M. Monod annonce la prochaine assemblée du Conseil intercommunal à Grancy, le 30 septembre 2015 à 19 h. 30 et remercie la secrétaire du Conseil intercommunal Mme Claire-Lise Brot pour sa collaboration.

Les membres du Bureau sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Christine Rieder informe l'assemblée qu'il semble que les enfants de Daillens arrivent au collège ½ heure avant l'entrée des cours et doivent attendre dehors au froid et sous la pluie. Peut-on faire quelque chose ?

M. Batori, directeur des écoles, précise que les maîtres prennent en charge les élèves 5 minutes avant les cours. Sinon, c'est du ressort de la commune, ou alors il faut modifier les horaires des transports.

Mme Valérie Induni, répond que le CODIR n'a jamais entendu qu'il y avait un tel écart, même après avoir beaucoup discuté avec des parents. Elle informe les délégués qu'il faut inciter les parents à écrire au CODIR pour expliquer leur problème. On ne peut pas prendre de décision dans cette assemblée. Il faut plus de détails pour étudier ce cas qui devra ensuite être réglé avec le CODIR et la commune de Cossonay.

Mme Brigitte Beuchat de Mex a été interpellée par deux mamans dont les enfants prennent le bus à Vufflens-la-Ville et sont mobés par des plus grands. Elle demande que faire pour garantir la sécurité dans les bus et éviter les bagarres, et comment on peut intervenir.

Mme Ingrid Rossel répond qu'il faut demander aux parents d'écrire au CODIR et donner les noms des enfants perturbateurs. Il est plus facile d'intervenir avec un document écrit à l'appui. Le comité directeur prendra contact avec la SAPVJ et suivra ce dossier. Elle précise aussi que la zone grise entre la descente des bus et les 5 minutes avant la prise en charge par les enseignants est de la responsabilité des communes.

On mentionne aussi des problèmes à la cantine. Le CODIR répond que les dames de la cantine sont là et gardent un œil sur les enfants, elles sont vigilantes et veillent au calme des repas.

Pour revenir au problème des transports, un délégué précise que le transporteur est responsable des élèves depuis l'arrêt du bus. C'est aux communes individuellement de régler le cas. Après, c'est l'école qui les prend en charge. A l'époque les enseignants jetaient un œil sur la cour, mais Mme Lyon a tout changé.

M. Jauner pense que si le transporteur est responsable des élèves durant le trajet, les parents le sont aussi de dire à leur enfant les règles à tenir dans le bus. Il précise qu'il existe un médiateur à qui on peut transmettre les informations quand il y a des problèmes. Pour terminer, il remercie l'assemblée, puis la boursière (cantine avec informatique) et la secrétaire Nadia Pisani qui ont fait un excellent travail pour la préparation des comptes.

En conclusion, M. Monod propose d'utiliser les patrouilleurs scolaires qui pourraient être utiles à la surveillance des préaux, voire aussi demander à l'employé communal un coup de main. Pendant les trajets, les chauffeurs ne peuvent pas tout contrôler, les parents doivent aussi participer et enseigner à leurs enfants la conduite à tenir.

Une magnifique collation préparée par la commune de Gollion attend les délégués à l'issue de l'assemblée. La séance est levée à 20 h. 30.

Prochaine séance du Conseil intercommunal le 30.09.2015 à Grancy à 19 h. 30.

Le Président :
Marcel Monod

La Secrétaire :
Claire-Lise Brot